

**Séance publique du 10 septembre 2001**

**Délibération n° 2001-0231**

commission principale : finances et institutions

objet : **Contrat avec l'Union européenne - Participation financière de la mission prospective et stratégie d'agglomération**

service : Direction générale des services

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de réseau thématique INTERACT a été retenu par la Commission européenne, dans le cadre du 5<sup>e</sup> programme cadre recherche et développement. Il démarrera en décembre 2001 pour une durée de 3 ans, avec un budget prévu de 2 390 227 € pour 13 villes (Anvers, Belfast, Birmingham, Brno, Budapest, Gênes, La Haye, Lyon, Malmö, Munich, Utrecht, Venise, Vienne) et 34 partenaires (universités locales, CNFPT, associations, conseil de développement).

Le réseau thématique interact a pour objectif l'élaboration d'une grille de gouvernance urbaine intégrée pour aider les villes à mettre en œuvre leurs stratégies de développement durable, à travers des mécanismes adaptés à leur contexte local. Il fait suite au groupe de travail sur les stratégies de développement des métropoles européennes, coordonné par la communauté urbaine de Lyon dans le cadre de la Commission développement économique et régénération urbaine des eurocités. Ce premier groupe de travail portait principalement sur les méthodes d'élaboration des stratégies globales alors que le réseau thématique propose d'échanger sur les aspects opérationnels de leur mise en œuvre.

La capacité à travailler collectivement dépend du développement de nouveaux outils de management ou de l'amélioration des outils existants.

La mise en œuvre d'un plan stratégique nécessite :

- des outils de suivi sur le long terme de manière à conserver le caractère intégré du plan stratégique et permettre sa mise à jour permanente,
- des outils de mobilisation permanente des énergies locales au service d'actions concrètes, sur le plan opérationnel.

L'amélioration de la gouvernance est souvent liée à l'évolution de la culture de management. Il s'agit alors de développer :

- des mécanismes de compréhension qui permettent la réflexion stratégique globale et la prise de décision,
- des mécanismes d'action qui favorisent la mise en œuvre des actions stratégiques et les dynamiques opérationnelles,
- des mécanismes de coordination qui permettent la cohérence dans le choix des axes stratégiques et dans l'action collective.

**Méthode :**

Cinq réunions par an organisées dans les villes partenaires. Leur objectif est de produire la grille de management intégré, à travers un échange autour des expériences des villes et de leurs "bonnes pratiques". Cet échange sera nourri par un travail empirique conduit dans les villes avec leurs partenaires locaux et la recherche. Ces études de cas permettront dans un premier temps d'identifier des dispositifs pertinents en matière de management et les freins éventuels. Dans un second temps, elles permettront de vérifier la validité de la méthodologie proposée.

Ces réunions seront complétées par quatre échanges de fonctionnaires entre les villes (deux semaines).

Un comité scientifique composé de trois chercheurs spécialisés dans les questions de gouvernance urbaine apportera son expertise et sa contribution à l'élaboration de la grille de management intégré.

Le réseau thématique s'accompagnera d'un programme de dissémination large pour permettre la diffusion des résultats dans les villes partenaires et au-delà :

- une newsletter par ville partenaire pour faire connaître les "bonnes pratiques" de management urbain intégré repérées,
- une partie du site millenaire 3.com dédiée au réseau thématique, un guide la gouvernance urbaine intégrée pour diffuser les résultats,
- une offre de formation aux autres villes européennes souhaitant développer les pratiques de management proposées.

**Le rôle de la communauté urbaine de Lyon**

La communauté urbaine de Lyon, par l'intermédiaire de la mission prospective et stratégie d'agglomération, est coordinateur général du réseau thématique. Son rôle est d'assurer :

- gestion budgétaire, organisation de réunions en partenariat avec les villes d'accueil, production de newsletters, rapports intérimaires, comptes-rendus de réunions, rédaction de la grille de management urbain intégré, suivi de la préparation du module de formation, dissémination *via* le site millenaire3.com,

Le salaire du coordonnateur principal (chargé de mission à la mission prospective et stratégie d'agglomération) est financé par la Commission européenne de même que tous les frais de coordination (déplacements, organisation d'un séminaire et de réunions) et les frais d'élaboration des produits dérivés (page Internet, newsletters, rapport final) hors TVA pour ces derniers,

- coordination de l'étude de cas lyonnaise : suivi du déroulement du projet avec les partenaires internes et externes à la communauté urbaine de Lyon, dissémination des résultats à l'ensemble du réseau thématique et inversement, information des partenaires de l'étude de cas du produit des échanges entre les villes européennes,
- développement d'un programme de sensibilisation aux nouvelles cultures de management destiné aux cadres A et B de la communauté urbaine de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2001-6268 en date du 26 février 2001 ;

Vu le rapport du 3 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose le dossier ;

Vu l'avancement de la négociation du contrat avec la Commission européenne ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le contrat avec l'Union européenne.

**2° - Décide** qu'au-delà de la subvention de 453 237 € prévue directement pour la communauté urbaine de Lyon, s'il restait des frais à prendre en charge (par exemple TVA sur un montant de 70 000 € de sous-traitance) d'imputer cette somme sur le budget de la mission prospective et stratégie d'agglomération - direction générale.

**3° - L'ouverture** d'une ligne budgétaire spécifique permettant de gérer les fonds européens. La recette correspondante sera inscrite et à inscrire aux budgets de la Communauté urbaine - exercices 2001 et suivants selon un échéancier à définir pour un montant total prévu de 2 390 227 € - compte 747 700 - fonction 04.

Les dépenses y afférentes seront imputées au compte 628 780 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,